

Rapport de la Commission des finances chargée d'étudier le préavis municipal 1287 / 2021

COMPTES DE L'EXERCICE 2020

Au Conseil communal de Lutry

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Préambule

Cette année, la Commission des finances a reçu le préavis municipal 1287/2021 relatif aux comptes de l'exercice 2020, validé par la Municipalité dans sa séance du 19 avril 2021 par courrier du 20 avril 2021.

Selon une habitude prise depuis quelques années, la Commission des finances s'est réunie une première fois le mardi 4 mai 2021 à la Salle Mafli afin d'examiner les comptes 2020 et de préparer les questions qui allaient être posées au Boursier communal et chef de Service M. Yvan Leiser ainsi qu'à M. Etienne Blanc, Municipal des finances lors de la séance plénière qui s'est déroulée le 18 mai 2021 également à la Salle Mafli.

La Commission a examiné les comptes et a déterminé les questions qu'elle allait poser lors de la séance plénière. Elle a transmis ses questions par écrit avant la séance plénière, tant au municipal des finances qu'au Boursier communal de façon à ce qu'il puisse se préparer au mieux pour la séance plénière.

Ce mode de faire, mis en place en 2018, donne satisfaction et permet à la Commission des finances d'obtenir des réponses plus précises à ses questions. Elle permet également au Boursier communal ainsi qu'au Municipal de consulter les différents dicastères. Les questions écrites ont été transmises en date du 10 mai 2021 à M. Leiser, Boursier communal et à M. Blanc, Municipal.

Lors de la première séance du 4 mai 2020, la Commission des finances était au complet.

Pour rappel, elle est composée des personnes suivantes :

- Mmes Magali Burdet, Rose-Marie Notz et Camille Moser ;
- MM. Denis Aguet, Charles Chappuis, Laurent Fouvy, Sylvain Krayenbühl, Ludovic Pachoud, Rémy Sulzer, Claude Weber et Patrick Sutter, Président de la Commission des finances.

La séance plénière qui s'est tenue le 18 mai 2021, est intervenue en présence de M. Etienne Blanc, Municipal des finances et de M. Yvan Leiser, Boursier communal et chef de Service. La Commission des finances était presque au complet à l'exception de M. Rémy Sulzer, excusé.

Généralités

Conformément au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 ainsi qu'au règlement du Conseil communal, la Commission des finances a analysé les comptes 2020 de la Bourse communale et des Services Industriels présentés par la Municipalité. Elle vous fait part, ci-après, de ses observations sous la partie commentaires.

Elle tient à remercier la Municipalité dans son ensemble, mais plus particulièrement M. Etienne Blanc, Municipal des finances ainsi que M. Yvan Leiser, Boursier communal pour leur disponibilité, leurs réponses, et les échanges qui ont pu intervenir lors de la séance plénière.

Le Président de la Commission des finances a été invité le 26 mai 2021 à participer à la séance finale sur l'audit de la révision des comptes communaux 2020. Il a pris part à cette séance.

La fiduciaire Fidexaudit, représentée par M. Dupraz et M. Selimovic était en charge du mandat de contrôle des comptes 2020 de la Bourse communale ainsi que des Services Industriels. Toutes les vérifications se sont soldées par une appréciation positive et aucun élément de non-conformité n'a été relevé. La fiduciaire Fidexaudit arrive à la conclusion que selon son appréciation, les comptes communaux annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Par conséquent, le préavis de Fidexaudit est favorable.

Il est relevé que les membres de la Commission des finances ont eu connaissance du rapport détaillé de l'auditeur sur le contrôle des comptes communaux annuels 2020 à l'attention de la Municipalité de la Commune de Lutry.

Au cours de la séance plénière du 18 mai 2021, les Commissaires ont obtenu les réponses à toutes leurs questions et ont pu ainsi obtenir tous les compléments d'information nécessaires.

Commentaires généraux sur les comptes

Bourse communale

a) Généralités

Les comptes 2020 de la Commune de Lutry présentent un déficit final, après les écritures de bouclage, de Fr. 973'969.07. Il s'agit du deuxième exercice déficitaire de suite. Cependant,

le déficit sur les comptes 2020 est bien moindre que le déficit prévu dans le budget qui était de plus de Fr. 5'000'000.-.

Il conviendra de demeurer vigilant pour l'avenir, et, cas échéant, de prendre les décisions qui s'imposent pour ramener l'équilibre financier.

Le déficit aurait toutefois été plus important et aurait été de près de Fr. 3'000'000.- si la Commune de Lutry n'avait pas bénéficié d'une ristourne péréquative de Fr. 960'000.- entre les acomptes payés et le décompte final péréquatif et si la Municipalité n'avait pas décidé d'allouer l'entier du bénéfice du service de l'électricité d'un montant de Fr. 960'000.- également à la Bourse communale.

C'est donc grâce à ces écritures de bouclage que le déficit final, qui était de Fr. 2'893'969.07 a été ramené à Fr. 973'969.07.

Il est rappelé que l'allocation de l'entier du bénéfice du service de l'électricité qui a été décidée par la Municipalité correspond au fait que la Municipalité avait accepté le vœu de la Commission des finances sur les comptes de l'exercice 2018. Il est à noter également que le bénéfice 2020 du service de l'électricité est d'un montant de Fr. 960'000.- alors qu'en 2019 le bénéfice était de Fr. 1'260'000.-.

L'on pourrait être surpris qu'avec le contexte sanitaire que l'on a connu en 2020, le déficit ne soit pas plus conséquent. Cependant, comme le relève le préambule du préavis municipal 1287/2021 ainsi que le communiqué de presse de la Municipalité sur les comptes 2020 du 7 mai 2021, la crise sanitaire et financière liée à la pandémie de Covid-19 a eu des incidences financières importantes sur les comptes 2020. Ces incidences ont paradoxalement été bénéfiques pour les finances communales en raison notamment de l'annulation de nombreuses manifestations, de la fermeture des écoles et du report de certains travaux. Ceci a permis de réduire le déficit prévu de Fr. 600'000.-. Cependant, l'effet négatif sur les revenus impactera certainement les comptes 2021 ainsi que les exercices suivants.

La situation déficitaire des comptes 2020 provient essentiellement d'une charge péréquative nette globale très lourde pour la Commune de Lutry qui représente plus de 30.5 millions de francs et près de 55% des charges globales de fonctionnement.

C'est près de 70% des recettes fiscales qui servent uniquement à la couverture de cette charge péréquative sur laquelle la Commune n'a aucune influence.

A cela s'ajoute les autres charges cantonales et intercommunales qui représente 8.4 millions, soit environ le 19% des recettes fiscales.

De ce fait, il ne reste à la disposition de la Municipalité que le 12% des recettes fiscales structurelles, soit environ 4.3 millions de francs pour financer les tâches et les missions purement communales.

Les charges de fonctionnement pour l'année 2020 s'élèvent à 71.3 millions et sont inférieures de 3.3 millions au budget. Elles sont cependant supérieures de 0.3 millions aux comptes 2019, cela en raison de l'augmentation des charges péréquatives (1.5 millions) compensées en partie par des économies réalisées sur les charges du ménage courant.

Les revenus de fonctionnement 2020 s'élèvent à 72.4 millions, soit un montant légèrement supérieur de 0.6 millions aux estimations budgétaires de 71.6 millions.

Les économies budgétaires de plus 2.3 millions ont été réalisées sur les charges purement communales du ménage courant, dont une partie est liée aux incidences du Covid-19.

Malgré cette situation, et le résultat déficitaire, la Commune de Lutry a investi plus de 6.2 millions en 2020, dont plus de la moitié provient de l'acquisition de terrains et d'immeubles pour répondre à des besoins communaux actuels et futurs. Compte tenu de liquidités et des réserves importantes de la Commune de Lutry, l'entier de ces investissements a pu être financé par la trésorerie courante de la Bourse communale.

Le résultat d'exploitation de la bourse communale 2020 correspond à une perte de Fr. 973'969.- et le résultat financier 2020 de la Bourse communale représente, en raison des investissements, une perte financière de Fr. 5'156'434.-.

Le résultat financier est déterminé par la différence entre les recettes totales et les dépenses totales. La perte financière a diminué la fortune de la Bourse communale qui est passé de Fr. 19'479'583.54 au 31.12.2019 à Fr. 14'323'149.91 au 31.12.2020. La fortune par habitant est de Fr. 1'370.- pour 10'455 habitants.

Comme indiqué ci-dessus, la crise sanitaire a influencé de manière bénéfique les charges courantes habituelles en 2020, en ce sens qu'il y a eu la fermeture temporaire des écoles et de l'administration, l'annulation de nombreuses manifestations, réceptions, voyages d'études et sorties diverses. Cependant, il est encore trop tôt pour dire quelles seront les conséquences fiscales, sociales et économiques de cette crise sanitaire mondiale sur les finances communales à court et à moyen terme. Il conviendra de tenir compte de l'augmentation du taux de chômage et de la fermeture probable de certains commerces qui pourrait avoir des conséquences non-négligeables sur les coûts sociaux mais devrait également avoir une influence en termes de rentrées fiscales.

Au 31 décembre 2020, les fonds de réserves s'élèvent à Fr. 23'054'270.43. Les fonds de renouvellement s'élèvent à cette même date à Fr. 869'240.65 et les fonds alimentés par des recettes affectées s'élèvent à Fr. 12'438'369.41, soit un total de Fr. 36'361'880.49.

Alors que l'autofinancement pour tous les comptes 2019 présentait un pourcentage de 0.55% et que le budget 2020 ainsi que les crédits supplémentaires envisageaient un taux de -5.09%, les comptes ont finalement présenté un taux de 1.09%, soit un autofinancement de Fr. 783'902.20.

b) Points particuliers abordés par la Commission des finances

La Commission des finances, au cours de la séance plénière, mais déjà de manière anticipée dans ses questions, a abordé un certain nombre de points. Il n'est pas possible de rapporter dans le présent rapport, toutes les discussions qui sont intervenues lors de la séance plénière du 18 mai 2021.

Sont cependant rapportés ci-après quelques éléments en rapport avec les principales discussions qui sont intervenues en rapport avec les comptes 2020.

1. Fonds de soutien Communal « Covid-19 »

La Commission des finances a été surprise de constater en page 129 que s'agissant de la création du fonds de soutien Communal « Covid-19 » figurait seul un montant de Fr. – 307.98. Elle a obtenu des explications en rapport avec la manière dont a été utilisé le fonds Covid durant l'année 2020, soit par des baisses de loyer, soit par des bons Covid-19, pour une partie, offerts à la population et pour une autre vendue à la population, notamment la Commission des finances qui n'en avait encore pas connaissance, a été informée que les réponses à ses questions figuraient en page 5 du rapport de gestion. Il a également été discuté du règlement d'application qui est en préparation en rapport avec la gestion des demandes. Il faut établir des critères objectifs et précis pour l'attribution des aides. Les aides, pour l'année 2020, pourront

être déposées jusqu'à fin août 2021. La Commission des finances a été rassurée et a été renseignée sur les critères en préparation qui vont être appliqués.

2. Société d'exploitation du Rivage SA

La Commission des finances a été renseignée de manière plus précise sur la situation de la société d'exploitation du Rivage SA. Il est précisé que le Conseil communal avait déjà reçu des informations lors de la séance du Conseil du 3 mai 2021. L'assemblée générale de la société d'exploitation du Rivage SA est intervenue le 21 mai 2021, soit après la séance plénière. Le Président de la Commission des finances a assisté à cette assemblée générale. Pour l'année 2020 l'équilibre financier est quasiment atteint grâce au montant touché de l'Etat, montant correspondant à l'indemnisation des cas de rigueur.

Il a été fait application de la décision qui a été prise par le Conseil communal dans le cadre du préavis 1277 / 2020. Cependant, l'assainissement de la société d'exploitation du Rivage SA, par l'abandon de la créance de Fr. 800'000.- n'est pas encore intervenu. Il fallait conserver cette créance. En effet, son abandon aurait généré un bénéfice extraordinaire, et, de ce fait, la société d'exploitation du Rivage n'aurait pas pu bénéficier de l'indemnisation des cas de rigueur.

Le loyer a été fixé conformément aux conclusions du préavis 1277 /2020, soit le 8% du chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires ayant été inférieur en 2020 d'un million de francs environ, c'est donc la réduction de loyers de Fr. 80'000.- dont a bénéficié la société.

Sur le crédit de Fr. 300'000.- accordé par le Conseil comme prêt maximum au profit de la société d'exploitation du Rivage SA, pour assurer la continuité de l'exploitation, un montant de Fr. 100'000.- a été utilisé avant la fin de l'année et un nouveau montant de Fr. 100'000.- a été utilisé en février 2021. Cependant, le tout a pu être remboursé, si bien que la ligne de crédit est encore entière. Le remboursement a pu intervenir par l'encaissement de l'indemnisation des cas de rigueur.

S'agissant de l'exploitation de l'hôtel en lui-même, l'on peut constater que les chiffres du restaurant sont bons dès que la terrasse a pu être ouverte et hors des périodes de fermeture. Les chiffres de l'hôtel sont également bons.

Services industriels

Le Service des eaux présente un bénéfice financier de Fr. 167'631.74, alors que le Service de l'électricité présente une perte financière de Fr. 775'961.26. Pour finir, le Service du gaz présente une perte financière (*contrairement à ce qu'indique le rapport en page 181*) de Fr. 3'918.35, si bien que le déficit financier global est de Fr. 612'247.87.

Ce déficit diminue la fortune réelle des Services industriels qui était de Fr. 14'749'319.23 au 31 décembre 2019 à Fr. 14'137'071.36 au 31.12.2020. Ce déficit est essentiellement dû au transfert du bénéfice de l'électricité de Fr. 960'000.- des Services Industriels à la Bourse communale au 31 décembre 2020.

Vœu de la Commission des finances

En 2020, la Commission des finances a émis un vœu, en ce sens qu'elle souhaitait que dans la présentation des comptes de l'exercice 2020 et par la suite, figure un tableau récapitulatif des différentes aides, subsides, subventions, etc. en liquide ou en nature accordés aux différentes associations et sociétés locales, de façon à pouvoir bénéficier d'un aperçu consolidé de la globalité des aides accordées à chacune d'entre-elles.

Il a été donné une suite favorable à ce vœu et c'est avec satisfaction que la Commission des finances a pu prendre connaissance des pages 199 et 200 du préavis municipal. La Commission des finances remercie le Boursier communal M. Yvan Leiser et la Municipalité dans son ensemble.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Commission des finances, chargée d'étudier le préavis municipal 1287/2021 de la Municipalité sur les comptes communaux 2020,

Vous propose à l'unanimité des membres présents à la séance plénière, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Lutry :

- Vu le préavis municipal n° 1287/2021 de la Municipalité sur les comptes communaux ;
- Ouï le rapport de la Commission finances ;

décide :

d'approuver, tels que présentés, les comptes de l'exercice 2020 :

- I. De la Bourse communale ;**
- II. Des Services Industriels.**

Lutry, le 10 juin 2020

Pour la Commission des finances
Son Président

Patrick Sutter